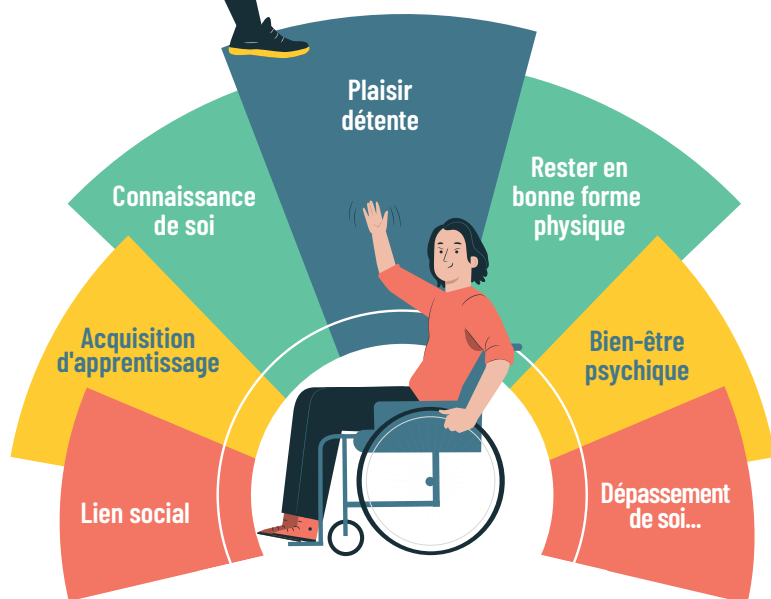




LES **BÉNÉFICES** DE LA PRATIQUE SPORTIVE

La pratique sportive est importante pour tout individu, qu'il soit en situation de handicap ou non.

Le bénéfice de ces acquisitions est encore plus grand chez les personnes en situation de handicap qui gagneront en autonomie en les transposant dans leur vie quotidienne.



Source : Le guide des parasports pour les élus aux sports, Comité paralympique et sportif français (CPSF)

L'ACCÈS À UNE PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE : UN **DROIT** POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP COMME POUR TOUT CITOYEN

L'article 30 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées demande aux États parties de prendre des mesures favorisant « la participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports ».



La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées intègre l'accès au sport comme un droit fondamental et un enjeu de plein exercice de la citoyenneté. Chaque personne en situation de handicap doit pouvoir pratiquer l'activité sportive de son choix.

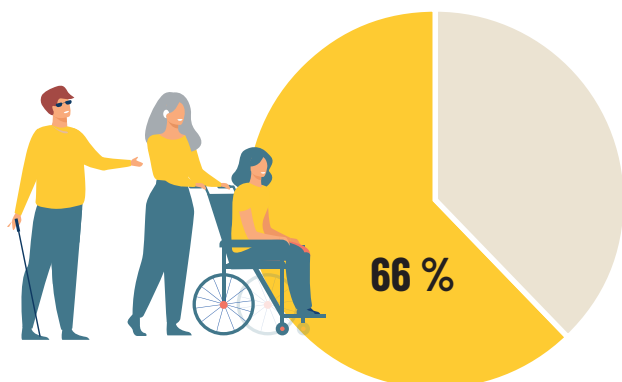


Le code du sport indique que « la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général [...] ». L'organisation et le développement des activités physiques et sportives dans les établissements spécialisés et les entreprises accueillant des personnes handicapées font l'objet d'adaptations à la situation de ces personnes ».

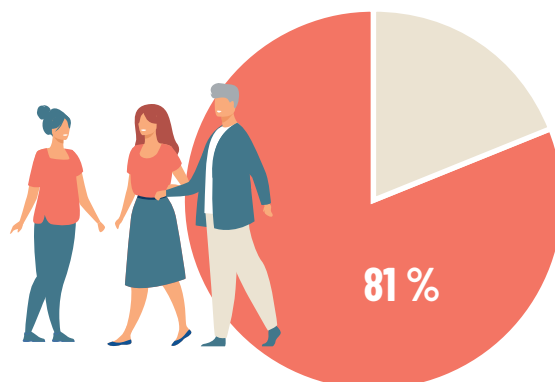


UNE PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE **MOINS PRÉSENTE** PARMİ LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Part de personnes qui déclarent avoir une pratique sportive, au moins occasionnelle



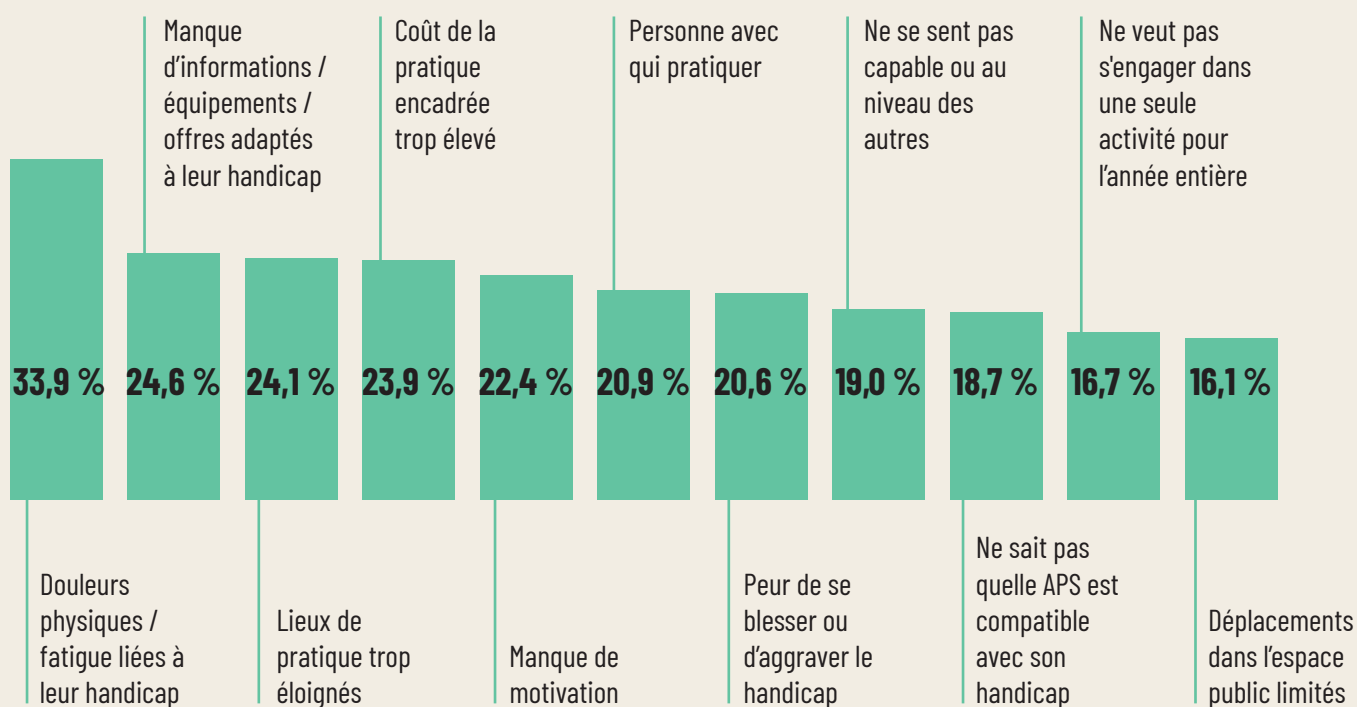
Personnes en situation de **handicap**



Population **générale**

Sources : Etude FNORS/ONAPS 2023 sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap vivant au domicile et Baromètre national de la pratique sportive (INJEP 2022) pour la population générale.

DES **FREINS** À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES QUI ILLUSTRONT DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES AU HANDICAP



Comparativement, en 2022, les freins les plus identifiés en population générale sont : **le manque d'appétence au sport** (34 % « n'aiment pas le sport »), **les problèmes de santé** (27 %) et **le coût** (25 %)

Sources : Etude FNORS/ONAPS 2023 sur la pratique sportive des PSH vivant au domicile (pour les personnes en situation de handicap) et Baromètre national de la pratique sportive (INJEP 2022) pour la population générale.

Appétence
au sport

34 %

Problèmes
de santé

27 %

Coût

25 %



L'accessibilité à la pratique sportive et à ses lieux de pratique constitue un prérequis essentiel. La mise en œuvre de politiques publiques favorisant la pleine accessibilité à la pratique sportive des personnes en situation de handicap nécessite ainsi une réflexion transversale pour lever les freins existants comme les transports, l'accompagnement humain, l'accès aux créneaux, la communication sur l'offre de pratique ou encore l'accueil dans les clubs sportifs



Source : Le guide des parasports pour les élus aux sports, Comité paralympique et sportif français (CPSF)

UNE **STRATÉGIE** QUI SE DÉPLOIE AVANT LES JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

La Stratégie Nationale Sport et Handicaps 2020-2024 (SNSH) et la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 placent l'activité physique et sportive au cœur des politiques publiques.



Source : Le guide des parasports pour les élus aux sports,
Comité paralympique et sportif français (CPSF)

LA PRATIQUE EN CLUB HANDISPORT OU SPORT ADAPTÉ PLUS PRÉSENTE **EN BRETAGNE**, EN PARTICULIER DANS LES **CÔTES D'ARMOR**

QUELQUES DEFINITIONS

Source : Le guide des parasports pour les élus aux sports - Comité paralympique et sportif français (CPSF)

PARASPORT

Ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap, en loisir comme en compétition inscrits au programme des Jeux Paralympiques ou non. Terminologie déclinée par discipline : "parabadminton", "para aviron", "para ski alpin", etc.

PARALYMPIQUE

Sport inscrit au programme des Jeux Paralympiques (22 pour les jeux d'été et 5 pour les jeux d'hiver). Ces jeux évoluent lors de chacune des éditions. Ex : le basket en fauteuil roulant est aujourd'hui un sport paralympique, car inscrit au programme des Jeux Paralympiques, ce qui n'est pas le cas du "parasurf".

HANDISPORT

Désigne la fédération sportive, Fédération Française Handisport (FFH) et les nombreuses disciplines sportives qu'elle propose. Par extension, le terme "handisport" est souvent utilisé pour évoquer la pratique sportive des personnes qui présentent un handicap physique ou sensoriel.

SPORT ADAPTÉ

Désigne, au sens large, la pratique pour les personnes qui présentent un handicap psychique et/ou mental. La Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) est la fédération historique qui s'adresse à ce public.

NOMBRE DE LICENCIÉS FFH ET FFSA ET TAUX DE LICENCIÉS POUR 1 000 ALLOCATAIRES DE L'AAH ET L'AEEH EN 2022

En 2022,



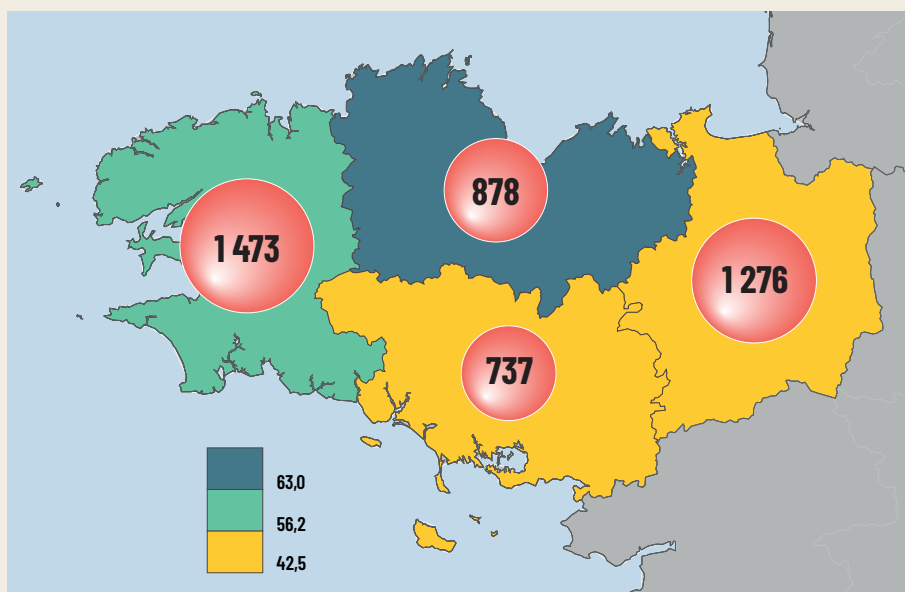
EN BRETAGNE,

51,2 licenciés handisport et sport adapté

pour 1 000 bénéficiaires de l'AEEH et de l'AAH



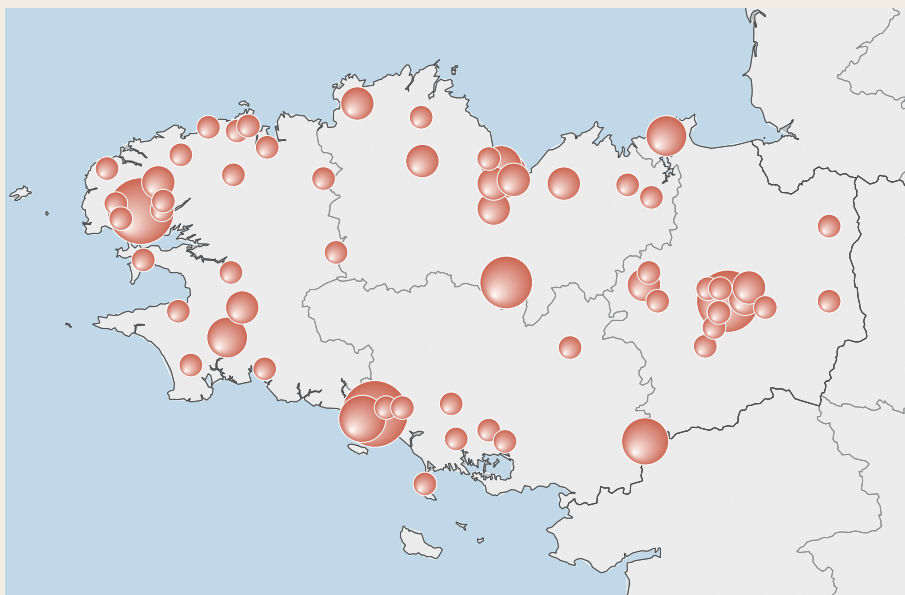
47,3 ‰ EN FRANCE



Source : INJEP (recensement des licences - 2022) et CNAF/MSA (allocataires AEEH et AAH - 2022)

UNE OFFRE QUI S'ÉTOFFE ET QUI S'OUVRE AU SEIN DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

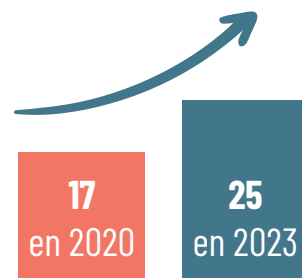
NOMBRE DE CLUBS PARASPORT (FFH ET FFSA)



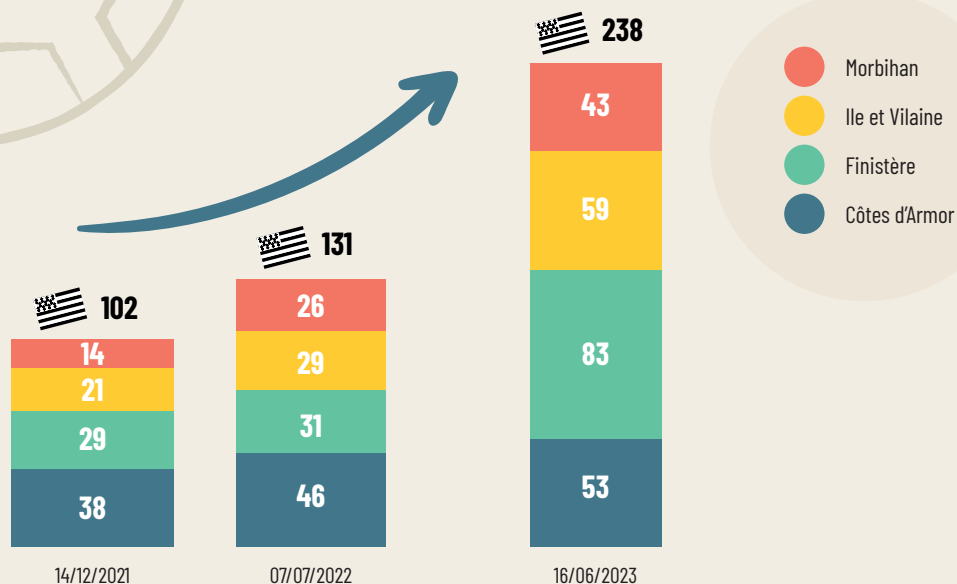
Source : INJEP (recensement des licences - 2019)

FÉDÉRATIONS SPORTIVES AYANT AUJOURD'HUI UNE DÉLÉGATION POUR UNE OU PLUSIEURS PARADISCIPLINES ET/OU PARADISCIPLINES ADAPTÉES

Parallèlement à la Fédération Française Handisport et à la Fédération Française de Sport Adapté, des fédérations sportives se sont ouvertes au parasport.



EVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES ADAPTÉES À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RÉFÉRENCÉES DANS LE HANDIGUIDE



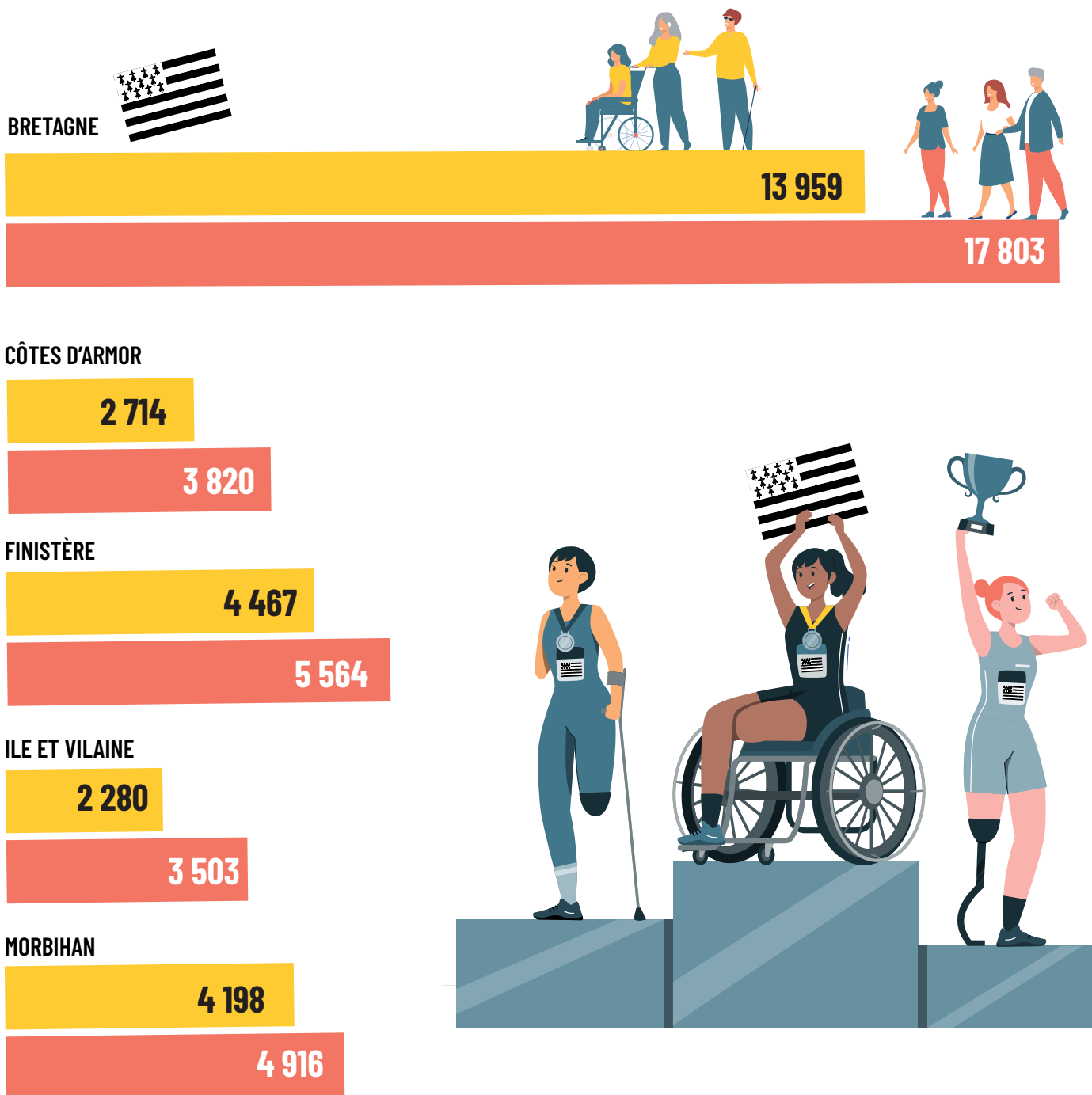
HandiGuide
des sports



ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN FAVEUR DES PSH EN 2019

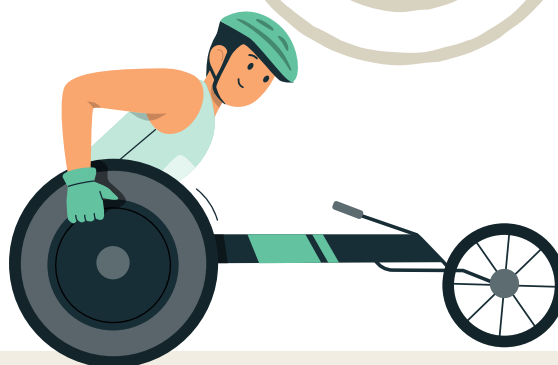
Source : equipements.sports.gouv.fr/explore/dataset/data-es/table/

-  Nombre d'équipements sportifs accessibles en faveur des personnes en situation de handicap
-  Nombre d'équipements sportifs



A NOTER !

Pour adapter l'offre sportive et ainsi développer le nombre de clubs référencés sur le Handiguide des sports, le programme Club inclusif, lancé début 2023 par le CPSF et soutenu par le Gouvernement et Paris 2024, vise à former, à l'horizon de 2024-2025, plus de 3 000 clubs sportifs sur les 152 000 clubs au niveau national.



UNE OFFRE QUI S'ÉTOFFE AUSSI EN LIEN AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICOSOCIAUX (ESMS)

Le programme ESMS&CLUBS du CPSF initié en 2020 vise à mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médicosociaux afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation.

POUR UN CLUB

Un dispositif
gagnant
/gagnant

POUR UN ESMS

Accéder à de nouveaux publics

Diversifier l'offre de pratique sportive proposée aux publics grâce à l'intervention de personnels formés

Accroître la formation des encadrants sur l'accueil des personnes en situation de handicap en club

Accroître les passerelles avec le milieu ordinaire

Faciliter les démarches de mise en relation avec les ESMS

Bénéficier du financement complémentaire alloué au club par le CPSF

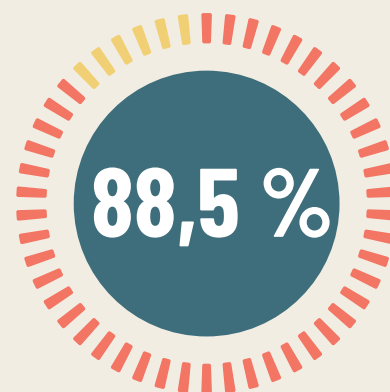
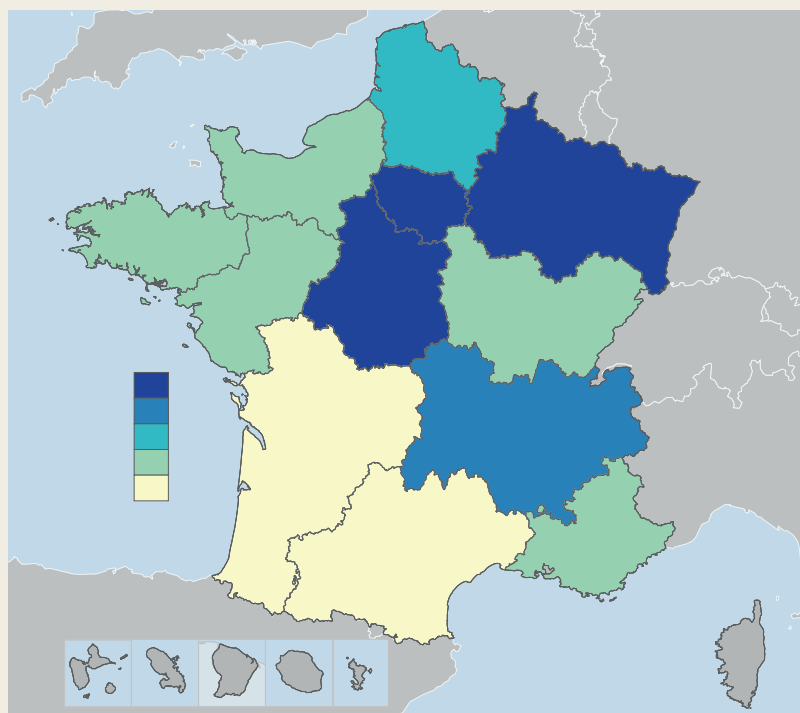
Disposer d'un accompagnement financier complémentaire

Source : Comité paralympique et sportif français

En mai 2023, 124 projets ESMS&CLUBS ont été menés au niveau national depuis son lancement dans 12 en structures médicosociales bretonnes

- 6 structures pour enfants (5 IME et 1 IES)
- 6 structures pour adultes (1 ESAT, 2 foyers de vie, 1 FAM et 2 SAVS).

IME : Institut médico-éducatif, IES : Institut d'éducation sensorielle
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail ;
FAM : Foyer d'accueil médicalisé
SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale



Le taux de pérennisation des projets ESMS&Clubs.

Cette action se traduit soit par une reconduction du projet, soit par une prise de licence individuelle des personnes en situation de handicap au sein du club.



Missions :

- animer les réseaux locaux, départementaux, régionaux et nationaux sur les directives de la Stratégie Nationale Sport et Handicaps (SNSH).
- suivre les projets territoriaux dans le domaine du sport et handicaps.

Au 1^{er} septembre 2023, 30 experts du parasport en Bretagne, dont 24 emplois financés par l'État et par le Conseil départemental des Côtes d'Armor (source : DRAJES). Ces experts ont été recrutés comme agents de développement au sein des ligues régionales et des comités départementaux.



POUR ALLER PLUS LOIN ...

INTERLOCUTEURS ET SITES INTERNET

- Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)
<https://france-paralympique.fr/>
- Un référent paralympique régional
<https://france-paralympique.fr/actualites/region/bretagne/>
- DRAJES Bretagne et sa page Sport & handicap
<https://www.ac-rennes.fr/developpement-des-pratiques-123848>



LES PUBLICATIONS

- **Le guide des parasports pour les élus aux sports**
<https://france-paralympique.fr/le-guide-des-parasports/>
- **Un état des lieux régional**
<https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2021/12/edl-bretagne.pdf>



HANDATA ET HANDIDONNÉES

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « Handata » animée par le CREAI Bretagne et du portail national « Handidonnées » de l'ANCREAI, qui découle du projet du même nom porté par le réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le CREAI et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « PLATOSS » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

EN SAVOIR PLUS

